

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	24
Date de convocation : le 19 novembre 2024		
Date d'affichage : le 26 novembre 2024		

Seance du vingt-cinq novembre
deux mille vingt quatre
a vingt heures trente

N° 2024.79
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 25 novembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI, RESTA, POSE, STEPHAN.

Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN, CEREUIL.

Absents excusés :
Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Madame FLEURIEL
Madame BRISSARD ayant donné pouvoir à Madame DELON
Madame DENOYELLE ayant donné pouvoir à Monsieur MENIGOZ
Monsieur ROMERO ayant donné pouvoir à Madame MOVAHEDI
Monsieur BOUJEMAI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SCHILLINGER

SICES – Retrait de la commune de Quincy Voisins

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 des statuts du SICES

Vu la délibération 2024- du SICES du 2024 actant le souhait de retrait de la commune de Quincy Voisins

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ ARTICLE 01 :

Approuve le retrait du SICES de la commune de Quincy Voisins.

➤ **ARTICLE 02 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Monsieur le Président du SICES
- 📁 Remis aux archives communales.

Document déposé à la
Sous-Préfecture de Torcy
Le
ACTE RENDU EXECUTOIRE



Véronique FLAMENT-BJÄRSTAL,

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.